

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 février, le Conseil Municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jacqueline BAURY, Maire adjointe.

Présents : Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Mariannick LEBAS, Claude LECLERE, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Olivier VRIGNON et Cédric PEGEAULT.

Absents : Marc LECERF, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT représentée par Franck SAVARY, Jézabel SUEUR, Christian LAFAGE représenté par Christian LETELLIER, Marie-Bathilde DENIS, Franck DORE, Elodie BELLET et Laurence VALLEE.

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. RECOURS A LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE NECESSAIRE A LA MAITRISE DE L'EMPRISE FONCIERE, ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE AT 302 (ex ZK 24), FIGURANT AU PLU SOUS L'EMPLACEMENT RESERVE N°1, POUR LA CREATION D'UN CIMETIERE PAYSAGER

Madame la Maire Adjointe rappelle que par délibération du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal avait décidé de recourir à la procédure d'expropriation de la parcelle AT302 pour cause d'utilité publique nécessaire à la maîtrise de l'emprise foncière d'une contenance totale de 16.464 m² correspondant à l'emplacement réservé n°1 du Plan Local d'urbanisme pour la création d'un cimetière paysager. Elle rappelle également que la préfecture avait déclaré par un arrêté du 7 octobre 2015 l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières relatifs à la création du cimetière paysager sur le territoire de la commune. Elle informe l'assemblée que la cessibilité a été prononcée par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 et que les époux VIVIEN ont émis un recours car il n'était pas d'accord avec l'indemnité proposé France domaine. En effet ils se sont aperçu d'un délaissé de 860m².

Monsieur LECLÈRE explique que lorsque l'on achète un bien, le géomètre fixe la superficie exacte du terrain et que c'est à ce moment-là que la commune s'est aperçue de ce délaissé.

Lionel MULLER rappelle que depuis Janvier 2017, c'est la Communauté Urbaine Caen la Mer qui est compétent sur ce projet mais que la commune reste tout de même acteur des décisions.

Madame la maire Adjointe propose d'autoriser le maire à représenter la commune lors de l'instance devant le juge d'expropriation du Calvados.

Le Conseil Municipal décide par dix-sept voix pour, d'approuver la proposition de Madame la Maire-Adjointe. Madame LEBAS s'abstient.

2. GARANTIE D'EMPRUNT – PLAINE NORMANDE

Madame la Maire-Adjointe informe le Conseil Municipal que le bailleur social « La Plaine Normande » a demandé à la commune de garantir leur emprunt concernant la réhabilitation d'immeubles dans le quartier du Boispréau et propose de se porter garant à hauteur de 50% soit 280 000 € HT.

Madame HOORELBEKE informe l'assemblée des travaux que seront réalisés c'est-à-dire :

- La menuiserie extérieure
- La pose de volets roulants
- L'isolation des combles
- Le remplacement de la VMC par une VMC Hydro B
- La mise aux normes de l'électricité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à LA PLAINE NORMANDE sur la garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant des travaux pour un montant de 280 000 € HT.

3. CESSION PARCELLE AM 222

Afin de régulariser un arrêté municipal de 1990 prévoyant le transfert de propriété de la parcelle AM122, Madame la Maire-Adjointe propose de céder à titre gratuit la parcelle de 68m² à Madame DEMONTE. Elle précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à titre gratuit la parcelle AM122 à Madame DEMONTE.

4. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N°1 LOT N°5 – MENUISERIES EXTERIEURES ALU/PVC

Madame la Maire Adjointe propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 1 au lot 5 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment. Elle informe que cet avenant porte sur diverses adaptations apportées en cours de chantier et notamment sur la suppression des châssis neufs dans les bureaux de l'étage. Elle informe également qu'il résulte de ces adaptations une moins-value de 2 905.74 € HT.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°1 du lot 5.

5. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N°1 LOT N°6

Madame la Maire Adjointe propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 1 au lot 6 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment. Elle explique que cet avenant porte sur diverses adaptations et suppressions d'ouvrages à la structure du bâtiment existant et ajout d'une main-courante à la demande du Contrôleur Technique et qu'il résulte de ces adaptations une moins-value de 4 588.30 € HT.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°1 du lot 6.

6. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N°1 LOT N°9 – PLAFONDS SUSPENDUS

Madame la Maire Adjointe propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 1 au lot 9 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment. Elle informe que cet avenant porte sur diverses modifications et adaptations apportées en cours de chantier et qu'il résulte de ces adaptations une moins-value de 5 349.99 € HT.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°1 du lot 9.

7. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N°2 LOT N°11 – PLOMBERIE / SANITAIRE / CHAUFFAGE / VMC

Madame la Maire Adjointe propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 2 au lot 11 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment. Elle informe que cet avenant porte sur diverses modifications et adaptations apportées en cours de chantier et qu'il résulte de ces adaptations une moins-value de 186.25 € HT soit 223,50 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°2 du lot 11.

8. TRANSFORMATION DE LA MAIRIE EN CITE ADMINISTRATIVE - AVENANT N°1 LOT N°13 - PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX / SOLS SOUPLES

Madame la Maire Adjointe propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant 1 au lot 12 des travaux de transformation de la mairie en cité administrative et de mise en accessibilité du bâtiment. Elle explique que cet avenant porte sur diverses modifications et adaptations apportées en cours de chantier et qu'il résulte de ces adaptations une plus-value de 645.00 € HT soit une augmentation de 1,04% du montant du lot n° 12.

Le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°1 du lot 13.

9. FLEURY SUR ORNE – VILLE AMIE DES AINES

Madame la Maire-Adjointe propose au Conseil Municipal d'adhérer au label « VILLE AMIE DES AINES ».

Madame PRIEUR explique en quoi consiste ce projet et diffuse une présentation de celui-ci.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Fleury sur Orne au réseau mondial Ville - Amie des Aînés (OMS) et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec le programme Ville - Amie des Aînés.